



Avis d'assemblée générale annuelle

Conformément à l'article 11.04 du *Règlement intérieur* de l'Association, avis est donné par la présente que l'Assemblée générale annuelle de 2023 aura lieu en ligne, le 29 avril 2023 à 13 h.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2022
5. Rapport de la présidente
6. Rapport du trésorier
7. Rapport du vérificateur
8. Choix d'un vérificateur pour l'année en cours
9. Rapport du secrétaire
10. Rapports des comités permanents
11. Rapport du directeur du scrutin (partie I)
 - Explication de la procédure de scrutin
 - Élections
12. Amendements au *Règlement intérieur*
13. Rapport du directeur du scrutin (partie II)
 - Annonce du résultat du scrutin
14. Présentation du conseil d'administration de 2023-2024
15. Autres points dûment soumis à l'assemblée et annonces
16. Clôture de l'assemblée

Le quorum est fixé à 25 membres agréés présents.

L'assemblée sera déclarée ouverte à 12 h. Le directeur du scrutin recevra, avant 12 h 50, les candidatures aux postes pour lesquels il n'a pas reçu encore de candidat(e) ou pour lesquels il y a un(e) seul(e) candidat(e).

L'assemblée proprement dite se tiendra à compter de 13 h.

Nota

L'Assemblée générale annuelle aura lieu en ligne au moyen du portail de réunion de GetQuorum. L'inscription est requise. De plus amples renseignements suivront.

Arthur Wan
Secrétaire
Le 28 février 2023